

N/REF : 30/09/2024 14H52 C:000053 I:00239
V/REF : AC/C02138
V/Email reçu le Lundi 30/09/2024 a 14H52

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 03 Octobre 2024

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 45 CHALAIS - MR MME DUMAN 06 42 98 15 45 - 07 71 62 14 78
LOGEMENT N° 004872, PORTE N°4872, 4° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : FUIITE SOUS BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: FUIITE SUR FLEXIBLE LAVABO
COUPURE D'EAU
REMISE EN PLACE DES JOINTS
RESSERAGE
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 03/10/24 a 10H10 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS032-Rempl.joints s/douch./flex./bec..		1	41,58
				41,58
		TOTAL H.T.		41,58
		T.V.A. a 10,00%		4,15
		TOTAL T.T.C.En EURO		45,73

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.